



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JANVIER 2018

DEPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE
LE RHEU

COMMUNE DE
LA CHAPELLE-
THOUARAU

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Par suite d'une convocation en date du 9 janvier 2018 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 13 janvier 2018 à 10h sous la présidence de Monsieur BOHUON, Maire.

Étaient présents: ARMAND Régine, BAUDAIS Gérard, BOHUON Jean-François (a reçu pouvoir de M. Durand), BOUQUET Christiane, COLLET Madeleine, DERRE Philippe, DUMORTIER Jean, GARIN Julien, GERARD Gaëlle, JEHANNIN Catherine, LEFEBVRE Pascaline (a reçu pouvoir de M. Guilmoto), MORRE Patrick, PASDELOUP Rozenn, TREGRET Thibault, TREHIN Myriem, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement selon l'article L2121-17 du CGCT

Étaient absent(s)/excusé(s): DESSE Aurélie, DURAND Daniel (a donné pouvoir à M. Bohuon), GUILMOTO Arnaud (a donné pouvoir à Mme Lefebvre)

Secrétaire : TREHIN Myriem

N°10/2018	Organisation et horaires scolaires à la rentrée de septembre 2018
-----------	--

Monsieur BOHUON, Maire, rappelle les éléments du 2^{ème} débat en Conseil municipal, en séance du 8 janvier 2018 (7 voix pour la semaine à 4 jours scolaires et 7 voix pour la semaine à 4.5 jours scolaires), ayant conduit à des discussions avec le Conseil d'école réuni le lendemain en séance extraordinaire. Il a été convenu de convoquer une nouvelle séance de Conseil municipal. Tous les membres sont aujourd'hui présents ou ont donné pouvoir.

Il est décidé à la majorité absolue de voter à bulletins secrets

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et en votant à bulletins secrets,

-décide de revenir à la semaine de 4 jours scolaires à compter de la rentrée de septembre 2018 (10 voix pour la semaine scolaire à 4 jours, 6 voix pour la semaine scolaire à 4 jours et demi et 1 abstention).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture

Fait à La Chapelle Thouarault le 15 janvier 2018

..... Le Maire

Jean-François BOHUON